

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 9 MAI 2017 À 20H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS

- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ABSENT : RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2017-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 9 mai 2017 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 11 avril 2017
4. RENCONTRE
 - 4.1 Chambre de commerce (20 h 00 – 15 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 PGMR2
 - 5.1.1 Reddition de comptes – Projet de compostage avec les écoles
 - 5.1.2 Partenariat avec L'Élan collectif pour ressource étudiante

- 5.1.3 Projet de récupération de vêtements
- 5.1.4 Projet de compostage domestique à Isle-aux-Grues
- 5.2 PALÉE 2015-2019
 - 5.2.1 Projet avec le Fonds franco-québécois (sur 24 mois)
 - 5.2.2 Fablab en production et TI
- 5.3 Politique culturelle
 - 5.3.1 Entente triennale de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications
 - 5.3.2 Projet avec partenaire privé
 - 5.3.3 Engagement d'une ressource pour inventaire des ressources culturelles
- 5.4 Programme Mobilité-Diversité – Protocole d'entente
- 5.5 Appui à Gaz Métro – Étude des besoins du milieu
- 5.6 La berce du Caucase : une espèce exotique envahissante à surveiller!
- 5.7 MADA
- 5.8 Programme RénoRégion
- 5.9 Télé-surveillance santé en Chaudière-Appalaches
- 5.10 Demande du Comité de parents de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- 5.11 Dossier légal
- 5.12 Micro-crédit
- 5.13 FARR
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.2 Pacte rural
 - 6.2.1 Comité de suivi
 - 6.2.2 Autre
 - 6.3 Québec central - Rencontre MRC/Fédération des quads
 - 6.4 PADF
 - 6.5 Montmagny et les Îles
 - 6.5.1 Lancement de la saison 2017
 - 6.5.2 Appel d'offres de services pour un conseiller en développement
 - 6.5.3 Planification stratégique
 - 6.6 Parc des Appalaches
 - 6.5.1 Assemblée générale annuelle
 - 6.5.2 Célébrations du 20^e anniversaire
 - 6.5.3 Raid des Appalaches
 - 6.5.4 Autre
 - 6.7 Parc linéaire Monk
 - 6.7.1 Saison quads
 - 6.7.2 Travaux du sentier récréatif
 - 6.8 Transport collectif et adapté
 - 6.8.1 Programme de transport adapté
 - 6.8.2 Programme de transport collectif
 - 6.9 Projets régionaux divers
 - 6.10 Projet d'affiches aux entrées de la MRC
 - 6.10.1 Localisation le long de l'autoroute 20
 - 6.10.2 Projet de Pacte rural régional (2017?)
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2017
 - 8.2 État des revenus et dépenses
 - 8.3 Surplus de la MRC de Montmagny
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
3.1 **SESSION DU 11 AVRIL 2017**

2017-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du 11 avril 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. **RENCONTRE**
4.1 **CHAMBRE DE COMMERCE (20 H 00 – 15 MINUTES DE PRÉSENTATION ET 15 MINUTES D'ÉCHANGES)**

Le président et la directrice générale viennent présenter la prochaine édition du Gala Prestige, lequel événement est commandité par la MRC de Montmagny. Communications régionales Montmagny et la Société de développement participent également à l'organisation de l'événement et la MRC confie également une partie du mandat en communication à Tintamarre Communication. Suite aux commentaires de l'an dernier en regard de l'événement, certaines modifications ont été apportées afin de faire en sorte que les petites entreprises du milieu soient reconnues et aussi, se reconnaissent dans ce gala visant à souligner le mérite. Aussi, une première catégorie « *Reconnaissance à la promotion de la culture* » sera instaurée en 2017.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**
5.1 **PGMR2**

5.1.1 **REDDITION DE COMPTES – PROJET DE COMPOSTAGE AVEC LES ÉCOLES**

- CONSIDÉRANT le projet de bourses (5 000 \$) au compostage tenues dans plusieurs écoles de la région;
- CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans le Plan de gestion de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que six nouvelles écoles sont ciblées pour l'année 2017-2018, soit : Sainte-Apolline-de-Patton, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Cap-Saint-Ignace et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et l'école secondaire de Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT qu'une école peut également avoir la possibilité, même si elle a reçu une bourse en 2016-2017, de recevoir à nouveau un montant moindre si elle dépose un nouveau projet pour continuer les actions (créer l'habitude de composter);
- CONSIDÉRANT que l'OBV de la Côte-du-Sud est toujours intéressé à être le gestionnaire du projet;

2017-05-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny continue à offrir des bourses aux écoles participantes pour des projets en lien avec le compostage pour l'année 2017-2018 et le conseil est favorable à un partenariat avec l'OBV de la Côte-du-Sud pour le suivi avec les écoles.

ADOPTÉ

5.1.2 PARTENARIAT AVEC L'ÉLAN COLLECTIF POUR RESSOURCE ÉTUDIANTE

- CONSIDÉRANT les actions prévues au PGMR2 de la MRC (visites des ICI, compostage et autres);
- CONSIDÉRANT le projet de partenariat pour une ressource conjointe pour l'été 2017;

2017-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement au projet d'embauche d'une ressource conjointe avec l'organisme Élan collectif pour douze semaines au cours de l'été 2017 pour un budget estimé à 5 198 \$.

QUE le mandat de cette ressource est en lien avec la gestion des matières résiduelles et les actions du PGMR2 de la MRC.

ADOPTÉ

5.1.3 PROJET DE RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS

- CONSIDÉRANT que l'organisme L'Élan collectif, un OBNL, propose de mettre 28 conteneurs sur le territoire des MRC de Montmagny et L'Islet pour la collecte des vêtements;
- CONSIDÉRANT que le projet se ferait en partenariat avec les deux MRC qui s'occuperaient de confirmer les lieux de dépôts des conteneurs, mais aussi de la promotion auprès des citoyens;
- CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente entre les partenaires devra être établi;
- CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Montmagny a confirmé une aide financière de 17 500 \$ et la MRC de L'Islet s'est également engagée à participer pour une somme de 13 000 \$;

2017-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET ADOPTÉ SUR DIVISION *

* VOTE CONTRE : M. DENIS GIROUX

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme sa participation financière au projet de collecte des textiles sur le territoire pour une aide financière de 13 000 \$ à l'organisme L'Élan collectif pour la mise en place et la gestion de la collecte de textiles sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.1.4 PROJET DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE À ISLE-AUX-GRUES

La municipalité a confirmé son intérêt à voir s'implanter un projet de compostage avec composteurs domestiques (projet avec Formaca). La MRC accompagne la municipalité pour la demande d'aide financière ainsi que pour la sensibilisation auprès des citoyens (ressource partagée avec L'Élan collectif). Ce projet est en lien avec le PGMR2 de la MRC.

À SUIVRE.

5.2 PALÉE

5.2.1 PROJET AVEC LE FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS (SUR 24 MOIS)

La MRC de Montmagny a reçu la confirmation d'une aide financière de 6 500 \$ pour un échange d'expertise avec la France qui priorise les jeunes et la fabrication dans le secteur du métal (volet formation). Il s'agit de la suite de l'échange entrepris par la CRÉ en 2014, mais selon une approche en lien avec le PALÉE de la MRC et le développement du territoire.

La MRC avait réservé une somme de 7 500 \$ pour ce projet. Le ministère nous demande de prévoir une tournée dans Chaudière-Appalaches du groupe français.

Une copie du projet déposé en octobre 2016 ainsi que la convention de subvention sont déposées aux membres du conseil pour information. À SUIVRE.

5.2.2 FABLAB EN PRODUCTION ET TI

Le Fablab devrait s'installer sous peu dans les locaux de la MRC dès que le premier projet réalisé sera lancé et c'était la contribution de la MRC dans le projet déposé auprès de TÉLUS pour l'aide financière reçue par le CJE de 15 000 \$. La MRC s'était engagée à une contribution en services.

On parle de plus en plus d'industries 4.0 et les TI sont un incontournable dans l'évolution et la compétitivité des entreprises et ce projet vise justement à développer ce secteur d'activités.

On souhaite que dès que le premier projet sera réalisé, on puisse se servir de cette promotion pour intéresser les jeunes et les personnes ingénieuses. Il s'agit d'un concept d'innovation ouverte qui est très certainement appelé à prendre de l'importance.

5.3 POLITIQUE CULTURELLE

5.3.1 ENTENTE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Après discussions et négociations avec le ministère, voici ce que seraient les montants convenus :

	MCC	37 000 \$	55,22%		MCC (55,22%)	MRC (44,78%)	Total
	MRC	30 000 \$	44,78%	Année 1	10 000 \$	8 181 \$	18 109 \$
	Tiers			Année 2	12 000 \$	9 818 \$	21 729 \$
	Total	67 000 \$	100%	Année 3	15 000 \$	12 273 \$	27 162 \$

Donc, la MRC investirait 30 000 \$ sur trois ans et le ministère 37 000 \$ pour la même période.

Les actions prioritaires devraient être les suivantes :

Actions	Budget + Échéancier			Total
	1 (27,03%)	2 (32,43%)	3 (40,54%)	
Concertar les bibliothèques de la MRC de Montmagny en instaurant une table des bibliothèques de la MRC, visant à favoriser le déploiement d'une offre de services plus diversifiée, l'échange de bons coups et la réalisation d'une exposition itinérante.	4 866 \$	5 500 \$	7 634 \$	18 000 \$
Intégrer les arts, la culture et le patrimoine à une activité ou un événement existant et gratuit afin de sensibiliser la population.	2 018 \$	2 034 \$	3 182 \$	7 234 \$
Appuyer et soutenir le développement d'une offre d'événements culturels de type spectacles dans le sud et le centre de la MRC selon 2 axes : la découverte des artistes émergents et professionnels de la région et la variété des styles.	3 338 \$	3 432 \$	5 579 \$	12 349 \$
Créer un événement réseautage pour les artistes, artisans et intervenants culturels de la MRC (1/an).	2 000 \$	2 041 \$	2 042 \$	6 083 \$
Diffuser les résultats des fouilles archéologiques du site de Pointe-à-la-Caille, en collaboration avec la Ville de Montmagny et sensibiliser les jeunes à l'archéologie par des visites dans les écoles avec la Trousse Archéo-Québec.	- \$	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
Mettre en place des ateliers de photographie accompagnés d'ateliers sur les paysages de la MRC de Montmagny (démarche d'encadrement et de sensibilisation à l'année 1). Aux années 2 et 3, organiser un concours de photos sur le thème de l'appartenance (ou similaire) et une exposition virtuelle de photographies (FPCQ).	3 667 \$	1 500 \$	1 500 \$	6 667 \$
Mettre en place un plan de communication avec stratégie numérique pour diffuser l'information culturelle vers les citoyens en fournissant une banque d'heures à Communications régionales	2 222 \$	2 222 \$	2 223 \$	6 667 \$

Actions	Budget + Échéancier			Total
	1 (27,03%)	2 (32,43%)	3 (40,54%)	
Montmagny (exemple : créer une page Facebook Montmagny culturel, appuyer les acteurs culturels par la diffusion d'information, diffuser le contenu du répertoire des ressources culturelles hébergé sur la plateforme de la Ville de Montmagny).				

5.3.2 PROJET AVEC PARTENAIRE PRIVÉ

La MRC est à faire des démarches pour des projets additionnels au protocole d'entente si un ou des partenaire(s) privé(s) s'implique(nt) pour une somme équivalente → donc, avec un appariement par la MRC, le fonds pourrait atteindre ± 15 000 \$ pour trois ans.

La sensibilisation et l'initiation des jeunes à l'art (via les écoles) est une priorité retenue par le comité restreint.

Des sollicitations ont été faites auprès de plusieurs entreprises du milieu en collaboration avec le service Affaires.

5.3.1 ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE POUR INVENTAIRE DES RESSOURCES CULTURELLES

- CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus et les entrevues effectuées;
- CONSIDÉRANT qu'une des candidates possède un baccalauréat en animation et recherche culturelles;

2017-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
 APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Mme Karine Boutin pour le mandat d'inventaire des ressources culturelles du milieu pour une période de dix semaines à compter du 5 juin 2017 selon les modalités convenues entre les parties.

ADOPTÉ

5.4 **PROGRAMME MOBILITÉ-DIVERSITÉ – PROTOCOLE D'ENTENTE**

2017-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
 APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Mme Hélène Blais pour une période de 24 mois selon les modalités convenues et conditionnellement au protocole d'entente à intervenir avec le MIDI dûment signé.

ADOPTÉ

5.5 APPUI À GAZ MÉTRO – ÉTUDE DES BESOINS DU MILIEU

- CONSIDÉRANT que la desserte en gaz naturel des entreprises et des bâtiments d'importance du territoire peut représenter un avantage concurrentiel important comme plusieurs régions l'ont revendiqué au cours des dernières années;
- CONSIDÉRANT que Gaz Métro est intéressé à mettre à jour les données afin d'évaluer la rentabilité du projet;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est favorable au projet d'étude de desserte en qu'elle s'engage à informer le milieu de son intérêt à travailler avec Gaz Métro;

2017-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE signifier notre intérêt à Gaz Métro pour cette étude et de les informer également de notre offre de collaboration, via le CLD de la MRC de Montmagny, pour informer les entreprises de la démarche.

ADOPTÉ

5.6 LA BERCE DU CAUCASE : UNE EXPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE À SURVEILLER!

LA BERCE DU CAUCASE

- CONSIDÉRANT que la berce du Caucase est une plante envahissante qui peut entraîner de graves problèmes de santé publique et d'érosion des berges;
- CONSIDÉRANT qu'il a été décidé à la Conférence administrative régionale de Chaudière-Appalaches, au comité de la Nouvelle gouvernance CAR/MRC et à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches de constituer un comité de travail pour la lutte à la berce du Caucase, comité appelé « Comité de lutte aux espèces exotiques envahissantes en Chaudière-Appalaches »;
- CONSIDÉRANT qu'il est important que les municipalités puissent informer la population sur les dangers de la berce du Caucase ainsi que la façon de la reconnaître et de l'éradiquer;
- CONSIDÉRANT qu'en milieu agricole, la berce du Caucase occasionne des pertes économiques liées à la dispersion de la plante, à la colonisation des terres en culture, aux risques de brûlures pour le personnel agricole;
- CONSIDÉRANT que le MAPAQ met en œuvre le programme Prime-Vert qui a pour objectif « d'aider les exploitations agricoles à adopter des modes de productions respectueux de l'environnement et contribuer à générer des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la société (...) et de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, règlements et politiques environnementales »;

2017-05-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER aux municipalités, MRC et ministères concernés de collaborer rapidement pour éradiquer la plante et d'unir leurs efforts pour les cinq prochaines années, ce qui représente la durée de reproduction de la plante.

DE DEMANDER aux MAPAQ de prendre en considération les coûts liés à la gestion de la berce du Caucase sur les terres agricoles et d'appuyer les producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches à participer activement à l'effort d'éradication de la berce du Caucase en les soutenant financièrement dans leurs efforts à travers le programme Prime-Vert.

ADOPTÉ

LA PHRAGMITE EXOTIQUE

CONSIDÉRANT l'invasion par le roseau envahissant, la « phragmite exotique » ou plus connue sous le nom de « roseau commun »;

2017-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports de tondre les abords de l'autoroute afin de limiter à défaut d'éradiquer la plante.

ADOPTÉ

5.7 MADA

Les démarches du programme MADA sont maintenant démarrées et les municipalités seront invitées à confirmer la composition de leur comité local ainsi que le/la ROA (responsable question aîné).

On dépose également le calendrier des étapes à réaliser et le lancement de la nouvelle politique MADA doit se faire d'ici décembre 2018 qui représente la fin du programme.

5.8 PROGRAMME RÉNORÉGION

Pour l'année 2016-2017, il y a eu 21 dossiers réalisés pour une somme totale de 229 785 \$.

Pour 2017-2018, il y a actuellement 68 demandes en attentes et on souhaite un budget supérieur à 168 000 \$ qui est le minimum pour faire un dossier par municipalité.

On va acheminer l'information au député.

5.9 TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

De l'information est donnée sur ce service. Il est suggéré que cet organisme puisse rencontrer le Comité régional MADA de la MRC de Montmagny pour présenter leurs services.

5.10 DEMANDE DU COMITÉ DE PARENTS DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

- CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 300 \$ des citoyens de Sainte-Lucie-de-Beauregard en lien avec des modèles innovants d'écoles de village;
- CONSIDÉRANT l'annonce du transfert des étudiants de Sainte-Lucie-de-Beauregard vers l'école de Saint-Fabien-de-Panet pour l'année 2017-2018;

2017-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 300 \$ pour l'organisation d'une soirée d'information sur le modèle d'école communautaire de Lac-Édouard (Haute-Mauricie).

QUE cette activité est en lien avec les actions ciblées du PALÉE 2015-2019.

ADOPTÉ

5.11 DOSSIER LÉGAL

Le conseil est informé relativement à un dossier légal en cours.

5.12 MICRO-CRÉDIT

- CONSIDÉRANT l'offre de mettre en place un fonds pour du micro-crédit (max. 5 000 \$) à de futurs entrepreneurs pour le démarrage de petites entreprises;
- CONSIDÉRANT l'offre de Micro-crédit Chaudière-Appalaches pour la gestion;

2017-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, conjointement avec d'autres partenaires du milieu, crée un fonds pour notre région à être géré par Micro-crédit Chaudière-Appalaches.

QUE l'on réserve une somme de 15 000 \$ à même le surplus du CLD pour la création du fonds afin de favoriser l'aide au démarrage d'entreprises.

ADOPTÉ

2017-05-12A

5.13 FARR

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil prend acte des priorités d'actions proposées dans le cadre de l'élaboration du FARR de la région Chaudière-Appalaches (Fonds d'appui au rayonnement des régions).

ADOPTÉ

6. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Pas de demande lors de l'envoi des documents.

6.2 PACTE RURAL

6.2.1 COMITÉ DE SUIVI

La prochaine rencontre du comité de suivi aura lieu le lundi 12 juin à 13 h 30.

6.2.2 AUTRE

Aucun sujet.

6.3 QUÉBEC CENTRAL – RENCONTRE MRC/FÉDÉRATION DES QUADS

Il a été impossible de trouver, une date au cours du mois d'avril qui convenait aux cinq personnes convoquées. Une proposition de dates sera faite lors de la réunion préparatoire.

Personnes invitées :

M. Guy Garant, Lac-Frontière;
M. Réal Bolduc, Saint-Just-de-Bretenières;
M. Jean-Guy Desrosiers, préfet, MRC de Montmagny;
M. Daniel Racine, MRC de Montmagny;
M. Julien Simard, Fédération québécoise des clubs quads.

La date retenue pour la rencontre est le 17 mai à 9 h 00 si cela convient à toutes les personnes invitées.

6.4 PADF

CONSIDÉRANT qu'un montant de 18 900 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux sylvicoles, des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique ou des activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois;

2017-05-13A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny élabore un ou plusieurs projets de travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique d'une valeur de 20 000 \$ avec des contributions du PADF de 15 000 \$ et du milieu de 5 000 \$.

QUE la MRC de Montmagny élabore pour un montant de 5 200 \$, un ou plusieurs projets d'activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois avec des contributions du PADF de 3 900 \$ et du milieu de 1 300 \$.

ADOPTÉ

6.5 MONTMAGNY ET LES ÎLES

6.5.1 LANCEMENT DE LA SAISON 2017

Le lancement de la saison touristique estivale 2017 est prévu le mercredi 24 mai prochain à la Marina de Berthier-sur-Mer.

6.5.2 APPEL D'OFFRES DE SERVICES POUR UN CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT

2017-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction générale procède à une invitation à soumissionner auprès de trois entreprises offrant des services de consultants en développement touristique et de suivi de la planification stratégique.

ADOPTÉ

6.5.3 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Lors de la réunion de juin, il est convenu que le conseil des maires reçoive les représentants du secteur touristique qui viendront présenter les grandes lignes des planifications stratégiques de Montmagny et les Îles et du Parc des Appalaches.

6.6 PARC DES APPALACHES

6.6.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de la Corporation du Parc régional des Appalaches aura lieu le jeudi 11 mai prochain à 19 h 30 au bureau d'accueil de Sainte-Lucie-de-Beauregard tout fraîchement réaménagé.

6.6.2 CÉLÉBRATIONS DU 20^E ANNIVERSAIRE

La soirée et le repas des célébrations du 20^e anniversaire du Parc des Appalaches auront lieu le jeudi 6 juillet 2017 à Appalaches Lodge Spa (à confirmer).

6.6.3 RAID DES APPALACHES

Cette année, le Parc des Appalaches entend organiser le Raid des Appalaches à Sainte-Lucie-de-Beauregard au cours du week-end du Festival sportif de Sainte-Lucie, le samedi 29 juillet 2017.

Les activités du Cani-Raid auront lieu, comme par les années passées, le week-end suivant celui de la Fête du travail (cette année, Défi nocturne à Saint-Just-de-Bretenières le samedi 9 septembre 2017 et Défi chien sale à Sainte-Lucie-de-Beauregard le dimanche 10 septembre 2017).

6.6.4 AUTRE

2017-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le versement prévu le 13 juin 2017 dans la résolution 2017-01-19 pour le projet « Parc régional des Appalaches » soit corrigé à 20 600 \$ plutôt que 21 600 \$.

ADOPTÉ

6.7 **PARC LINÉAIRE MONK**

6.7.1 SAISON QUADS

Tel que prévu au protocole entre les MRC et les clubs motoneiges et quads, il devrait y avoir évaluation du sentier et transfert des activités au club au cours du mois de mai.

Le sujet sera abordé lors de la rencontre avec l'agent de liaison de la Fédération des clubs quads.

6.7.2 TRAVAUX DU SENTIER RÉCRÉATIF

Tel qu'entériné l'automne dernier (résolution 2016-11-32) et prévu cet été, les travaux d'aménagement sur une portion de 1,5 km à l'ouest de la section réalisée en 2016 seront effectués dès que la température le permettra. On vise que dès cet été un premier tronçon de 3 km reliant Notre-Dame-du-Rosaire à la rivière Alick (La Gin) soit en opération pour le vélo, la marche et le jogging. Cet automne, le sentier pourra être utilisé pour l'événement « La Course aux couleurs du Sud ».

2017-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le Parc des Appalaches à procéder, tel que prévu, dans le cadre du projet Pacte rural/Projets régionaux (résolution 2016-11-32) à la réalisation d'un sentier récréatif à

l'intérieur de l'emprise Monk pour relier le sentier récréatif actuel au secteur de la rivière Alick.

ADOPTÉ

6.8 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

6.8.1 PROGRAMME DE TRANSPORT ADAPTÉ

TRANSPORT ADAPTÉ - PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ 2017

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, en plus d'offrir un service de transport collectif sur l'ensemble du territoire, offre les services de transport adapté régional pour le territoire de huit municipalités du secteur Sud (Sainte-Lucie-de-Beaugard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretonnières, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire) et permet une liaison avec le centre urbain régional de Montmagny;

2017-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sa participation comme organisme mandataire pour le service de transport adapté pour la partie Sud de son territoire (Sainte-Lucie-de-Beaugard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretonnières, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire) et le lien avec le centre de service régional que constitue Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny désigne Transport collectif de la MRC de Montmagny comme organisme délégué pour offrir ce service.

QUE la MRC de Montmagny accepte les prévisions budgétaires du service de transport adapté déposées par l'organisme délégué pour 2017, soit des produits de 127 125 \$ et des charges 125 125 \$ totalisant un bénéfice prévu de 2 000 \$ afin d'éponger le déficit accumulé de 8 439 \$.

QUE le tarif exigé à la clientèle soit de 6 \$ pour chaque embarquement.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à investir dans ce service une somme de 25 025 \$, tel que prévu à son budget.

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au MTMDET dans le cadre du Programme d'aide au transport adapté.

ADOPTÉ

6.8.2 PROGRAMME DE TRANSPORT COLLECTIF

Les modalités du programme ne sont pas encore précisées. Toutefois, le ministère des Transports a fait parvenir à la MRC un formulaire à remplir pour identifier la source des surplus des organismes en transport collectif.

Aussi, le ministère informe la MRC des documents nécessaires à présenter afin d'obtenir une aide financière en transport collectif pour 2017.

TRANSPORT COLLECTIF

Adoption du plan de développement 2017 en transport collectif et adoption de la demande d'aide financière pour le service 2017 (janvier à décembre)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement l'organisme qu'elle mandate à ces fins: « Transport collectif de la MRC de Montmagny »;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny adopte son plan de développement du transport collectif et le fait parvenir au MTMDET;
- CONSIDÉRANT qu'en 2016, 13 269 déplacements ont été effectués par ce service;
- CONSIDÉRANT qu'antérieurement, les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif (Volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoyaient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondrait à la base au double de la contribution du milieu (MRC, Pacte rural et usagers) et pourrait atteindre 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engageait à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;
- CONSIDÉRANT qu'au bilan au 31 décembre 2016, le solde à la fin de l'exercice pour le service de transport collectif était de 33 593 \$;
- CONSIDÉRANT que pour les services de transport, la MRC de Montmagny prévoit contribuer en 2017 pour une somme de 6 975 \$;
- CONSIDÉRANT que la participation prévue des usagers sera de 58 000 \$ en 2017;
- CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017 des états financiers de l'organisme mandaté;

2017-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le plan de transport collectif 2017 ci-joint.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à effectuer au moins 10 000 déplacements (objectif : 12 000 déplacements) au cours de l'année 2017.

QUE la MRC demande au MTMDET, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2017 (Volet 2 – Aides financières au transport collectif régional), de lui octroyer une contribution financière pour 2017 d'au moins 125 000 \$ pour le Service de transport collectif en 2017.

QUE le plan de développement du transport collectif 2017 et le budget de la MRC de Montmagny prévoient des engagements du milieu via une contribution financière de la MRC de 6 975 \$ et une participation des usagers de 58 000 \$.

QUE la MRC de Montmagny transmette au MTMDET les différents documents nécessaires à l'analyse de sa demande (Rapports d'exploitation 2016, tableau d'identification du surplus accumulé, etc.).

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉ

6.9 PROJETS RÉGIONAUX DIVERS

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil que Mme Joëlle Gendron, aménagiste, a fait parvenir au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le formulaire de demande d'aide financière pour le plan de développement de la zone agricole.

6.10 PROJET D'AFFICHES AUX ENTRÉES DE LA MRC

6.10.1 Localisation et financement du projet

2017-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction de la MRC procède à la recherche de droits d'utilisation de terrain pour l'implantation d'une affiche de bienvenue le long de l'autoroute 20, avec l'aide des municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Cap-Saint-Ignace;

QUE le conseil prévoit, à même le Pacte rural régional, une somme de 25 000 \$ afin de créer un fonds visant la mise en place en 2018 de deux affiches de bienvenue le long de l'autoroute 20.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 APPUI À LA MRC DE LOTBINIÈRE EN REGARD DE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE ET DE L'EXPLORATION DE TELS GISEMENTS

- ATTENDU que les impacts potentiels tant à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste que de l'exploration de tels gisements, notamment sur les sources d'eau potable sont préoccupants;
- ATTENDU que la MRC de Lotbinière a fait part de ses nombreuses préoccupations et recommandations au gouvernement du Québec à l'égard de la filière industrielle des hydrocarbures quant à ses impacts potentiels sur le territoire et ses occupants, et ce, à trois reprises (mémoire déposé au BAPE en 2010, mémoire déposé au BAPE en 2014 et résolution d'appui au mémoire de la FQM sur le projet de loi n° 106 en 2016);
- ATTENDU que l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire doit jouir d'une protection maximale en regard de toute contamination potentielle;
- ATTENDU que les municipalités doivent avoir la possibilité d'appliquer des marges de recul entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage, ce qui implique tout sondage stratigraphique ou opération de complétion ou de fracturation d'un puits destiné à la recherche, à l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel;
- ATTENDU que pour la majorité des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, l'aire d'alimentation demeure inconnue;
- ATTENDU que pour la détermination des aires d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, un professionnel indépendant (hydrogéologue) doit être attitré à cette tâche, et ce, aux frais des compagnies gazières concernées;

2017-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la MRC de Lotbinière dans sa demande au gouvernement du Québec, à savoir :

- . de prévoir une protection accrue de toute aire d'alimentation d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire en regard de toute contamination potentielle;
- . d'offrir la possibilité aux municipalités d'appliquer des marges de recul minimales entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage;

- . d'exiger aux compagnies gazières concernées de faire établir par un tiers indépendant l'aire d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire;
- . d'assurer l'acceptabilité sociale du milieu qui aura à recevoir de telles activités;
- . de reconduire un moratoire tant pour l'exploitation du gaz de schiste que pour l'exploration de tels gisements, et ce, pour une durée minimale de cinq ans;

QU'UNE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Lotbinière pour appui ainsi qu'au député de la Côte-du-Sud, M. Norbert Martin.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2017

2017-05-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No	Montant	Fournisseur
C1700188	378.72	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1700189	233.61	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700190	672.60	Fédération québécoise des municipalités
C1700191	2 979.00	Journal l'Oie blanche
C1700192	462.20	Bernier imprimeurs inc.
C1700193	20 269.23	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1700194	459.90	Association des directeurs généraux des MRC
C1700195	96.42	Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent
C1700196	425.41	Association des aménagistes régionaux
C1700197	526.59	IDC informatique
C1700198	57.49	Formaca
C1700199	1 000.00	Centre d'études collégiales
C1700200	809.55	René Samson inc.
C1700201	245.73	Pétrole Montmagny inc.
C1700202	287.44	Centre d'aide et de recherche
C1700203	97.13	MDM Publicité
C1700204	63.24	L'Écho de St-François
C1700205	511.64	Ultra sécurité contrôle
C1700206	338.03	Simple clic infolettre.net
C1700207	104.75	Oxygène communication
C1700208	2 500.00	Les Arts et la ville
C1700209	40.00	Sylvie Lemire, photographe
C1700210	268.16	Paulette, Martin
C1700211	875.00	Association forestière des deux rives
C1700212	500.00	École intégrée
C1700213	30.00	Minville, Réjean
C1700214	1 439.28	Ville de Sainte-Marie
C1700215	500.00	École de la Colline
C1700216	500.00	École Beaubien
C1700217	500.00	École de Sainte-Lucie
C1700218	1 000.00	École Saint-Nicolas
C1700219	1 000.00	École Saint-Pie-X
C1700220	500.00	École de Saint-Just
C1700221	263.57	Groupe Compass Canada
C1700222	1 874.10	Esri Canada Limited
C1700223	168.00	Fonds de l'information
C1700224	1 211.32	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1700225	2 270.17	Bureautique Côte-Sud enr.
C1700226	2 271.90	Journal l'Oie blanche
C1700227	4 250.00	Municipalité de l'Isle-aux-Grues

C1700228	150.000	Centre de formation professionnelle
C1700229	55.50	Montmagny Air Service inc.
C1700230	5 748.75	Raymond Chabot Grant Thornton
C1700231	5 235.13	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1700232	7 575.00	Municipalité de Lac-Frontière
C1700233	6 525.00	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1700234	7 753.72	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1700235	680.00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Mty
C1700236	6 875.00	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1700237	350.00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C1700238	5 000.00	Ville de Montmagny
C1700239	8 590.93	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1700240	26.25	Librairie Livres en tête inc.
C1700241	351.30	Restaurant 51
C1700242	192.01	Impression Rive-Sud
C1700243	40 342.08	MRC de Bellechasse
C1700244	2 817.78	Hôtel l'Oiselière
C1700245	712.56	Union des municipalités du Québec
C1700246	2 182.95	Bistro Lafontaine
C1700247	80.48	IDC informatique
C1700248	3 818.96	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1700249	57.49	Formaca
C1700250	5 630.15	Gestion USD inc.
C1700251	1 391.20	Génératrice Drummond
C1700252	195.46	René Samson inc.
C1700253	40.24	Campor environnement
C1700254	109.23	Julie Payeur, graphiste
C1700255	1 705.47	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1700256	859.70	Kone inc.
C1700257	413.91	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1700258	44.86	Coop de services à domicile
C1700259	108.08	Chaudière-Appalaches économique
C1700260	275.94	KHC inc.
C1700261	376.40	Paquet, Gilles
C1700262	156.29	Services de café Van Houtte inc.
C1700263	60.48	Chouinard, Dave
C1700264	538.76	Matte, Hugo
C1700265	590.80	Deschênes, Jimmy
C1700266	154.80	Cadorette, Steve
C1700267	13.46	Chabot, Andréanne
C1700268	75.00	Breton, Élodie
C1700269	100.00	Dickner, Rebbeka
C1700270	100.00	Normand, Clara
C1700271	625.00	Fréchette, Marc
C1700272	100.00	L'Élan collectif
C1700273	40.00	Boulet, Isabelle
C1700274	40.24	Campor environnement
C1700275	617.42	MDM publicité
C1700276	1 015.80	Les Services Ben-Son
C1700277	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700278	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700279	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700280	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700281	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700282	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700283	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700284	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700285	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700286	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700287	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700288	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700289	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700290	1 015.97	Les Services Ben-Son
C1700291	1 015.97	Les Services Ben-Son

SOUS-TOTAL 187 719.31 \$

L1700078	86.34	Télu Québec
L1700079	641.10	Revenu Canada
L1700080	36 933.32	Ministre du Revenu du Québec
L1700081	1 594.90	Desjardins sécurité financière
L1700082	517.44	Télu Mobilité
L1700083	290.14	Comm. adm. de régime de retraite
L1700084	37.89	Cogeco câble
L1700085	5 392.98	Industrielle-Alliance assurance
L1700086	574.88	Postalia Canada inc.
L1700087	13 814.31	Revenu Canada

SOUS-TOTAL 59 883.30 \$

P1700029	116 271.00	Société de développement économique de Mty
P1700030	265.37	Québec linge, service d'uniformes
P1700031	17 529.32	Les Concassés du Cap inc.
P1700032	30.00	Distribution Vitehmon
P1700033	6 143.98	Gestion Transicio
P1700034	65 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
P1700035	113.14	Fédération québécoise des municipalités
P1700036	172.46	Corporation d'informatique municipale
P1700037	366.20	Interconnexions LD
P1700038	2 809.58	Société de développement économique de Mty
P1700039	66.81	Laurentide Re/Sources inc.
P1700040	60.00	Distribution Vithemon
P1700041	195.00	Marché public du centre-ville

SOUS-TOTAL 209 022.86 \$

TOTAL 456 625.47 \$

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2017 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 456 625.47 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil pour information.

8.3 SURPLUS DE LA MRC DE MONTMAGNY

Un document résumé est déposé au Conseil de la MRC.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.